

Mauritanie

Principaux développements depuis mars 1999 : Le 21 juillet 2000, la Mauritanie est devenue le 100^e état à ratifier le Traité d'Interdiction des Mines. La Mauritanie reçoit à présent des Nations Unies une formation et une assistance en déminage.

La Mauritanie a signé le Traité d'Interdiction des Mines le 3 décembre 1997. En février 1999, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté une loi autorisant le Président à ratifier le traité [1]. Alors que le Rapport 2000 de l'Observatoire des Mines partait à l'impression, le 21 juillet 2000, la Mauritanie a déposé ses instruments de ratification auprès des Nations Unies, devenant ainsi le 100^e état à ratifier le Traité d'Interdiction des Mines. A cette occasion, l'Ambassadeur de Mauritanie au Canada, Adberrahim Ould Hadrami a dit que, "la Mauritanie est située dans la région la plus affectée par les mines au monde. La ratification par la Mauritanie de la Convention d'Ottawa démontre notre engagement à rejoindre la communauté internationale quant à la problématique des mines en Afrique et ailleurs" [2].

La Mauritanie a participé à la Première Conférence des États Parties à Maputo, en mai 1999, représentée par l'Ambassadeur Abderrahim Ould Hadrami et le Directeur des Organisations Internationales au Ministère des Affaires Étrangères. Elle n'a assisté à aucune des réunions intersessionnelles du traité à Genève. La Mauritanie était absente lors du vote de la résolution 54/54B de l'Assemblée Générale des Nations Unies appuyant le Traité d'Interdiction des Mines, en décembre 1999, mais a voté en faveur des résolutions de l'Assemblée Générale en 1997 et 1998. La Mauritanie n'est pas partie à la Convention sur les Armes Conventionnelles et n'est pas membre de la Conférence sur le Désarmement.

La Mauritanie n'a jamais produit ni exporté de mines antipersonnel. Il semble qu'elle ait importé des mines de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, d'Égypte, de l'ancienne Union Soviétique, d'ex-Yougoslavie et d'Argentine [3]. Des détails sur ses stocks de mines antipersonnel ne sont actuellement pas connus.

La Mauritanie est affectée par des mines datant de la Seconde Guerre Mondiale et issues de la guerre au Sahara Occidental. Des mines sont trouvées dans les régions d'Adrar, Tiris Zemour et Dakhalt Nouadibou, ainsi qu'aux alentours des bases militaires de F'Derik, Bir-Mogrein et Tour Bleue à Nouadhibou [4].

La Mauritanie a été intégré dans un programme de déminage humanitaire des États-Unis le 10 décembre 1998. Elle aura reçu approximativement 3.185 millions US\$ des États-Unis en assistance bilatérale au déminage en 1999 et 2000 [5]. En mars 2000, à Z'Reida Base, dans les environs de Nouakchott, une compagnie de l'armée mauritanienne a participé à une session de formation en déminage réalisée par du personnel militaire américain [6].

Il n'y a pas de programme de sensibilisation aux mines en cours actuellement et il n'y a pas d'estimation fiable du nombre d'incidents liés aux mines. Le Département d'État américain estime à dix-neuf le nombre d'incidents liés aux mines en 1998 [7]. En décembre 1999, deux personnes auraient été tuées et deux autres blessées dans un accident de mines survenu à Laguera, dans la zone de Nouadhibou [8].

[1] *Journal officiel*, N° 944, 15 février 1999.

[2] Communiqué de presse du Département canadien des Affaires Étrangères et du Commerce International, N° 186, "Axworthy Welcomes 100th Ratification of Landmine Convention", 27 juillet 2000.

[3] Osservatorio sul commercio delle arme report, Italie, Toscane, IRES.

[4] Interview avec trois spécialistes en déminage, 26 décembre 1999.

[5] Département d'État américain, "Justification du Budget du Congrès pour les Opérations Étrangères, FY 2001 - Bureau des Affaires Africaines", 15 mars 2000; Département d'État américain, "Marcher sur terre en sécurité", Avril 1999, p 11; Département d'État américain, Bureau des Affaires Politiques Militaires, Bureau des Programmes Humanitaires de Déminage, Fiche d'information : "Réunion du groupe de travail inter agence sur le déminage, 10 décembre 1998".

[6] Entretien avec Peter John Crittenden, Officier de liaison américain, Ambassade des États-Unis, Décembre 1999.

[7] Département d'État américain, *Tueurs cachés*, Septembre 1998, p A-2.

[8] Entretien avec le Docteur Anne, Chirurgien, CHN, 9 avril 2000.